

Fiche Syndicale Temps Partiel

Les délégués du personnel FSU-SNUipp ont besoin du maximum d'informations afin de défendre vos droits. C'est le but de cette fiche... renseignez-la avec soin et ... n'hésitez pas à nous contacter.



Nom :

Prénom :

Tel :

Courriel :

Renseignez ce formulaire sans l'imprimer.
Plus d'infos :



- Première demande Renouvellement Demande de TP liée à une demande de retraite progressive
- Si renouvellement : Suite à une période de tacite reconduction.
 Modification de la quotité et/ou du rythme (hebdomadaire ou annuel)

Temps partiel demandé :

Se référer aux informations transmises par l'administration. Voir également sur notre site : [Temps partiels](#)

Temps partiel hebdomadaire classique

Temps partiel de droit	
<input type="checkbox"/>	2 demi-journées libérées
<input type="checkbox"/>	3 demi-journées libérées
<input type="checkbox"/>	4 demi-journées libérées
<input type="checkbox"/>	50% : 4 demi-journées libérées avec 1 mercredi sur 2 travaillé si semaine de 4,5j

Temps partiel sur autorisation	
<input type="checkbox"/>	2 demi-journées libérées
<input type="checkbox"/>	50% : 4 demi-journées libérées avec 1 mercredi sur 2 travaillé si semaine de 4,5j
Surcotisation pour la retraite :	
<input type="checkbox"/>	OUI
<input type="checkbox"/>	NON

Temps partiel dans un cadre annualisé (avec récupération*)

Temps partiel de droit	
<input type="checkbox"/>	80%* : 2 demi-journées libérées avec récupération (payé à 85,70%)

Temps partiel sur autorisation	
<input type="checkbox"/>	80%* : 2 demi-journées libérées avec récupération (payé à 85,70%)
Surcotisation pour la retraite :	
<input type="checkbox"/>	OUI
<input type="checkbox"/>	NON

* L'administration fixera les demi-journées libérées ainsi que les périodes de récupération

Temps partiel annualisé*

Temps partiel de droit		
<input type="checkbox"/> 50%	<input type="checkbox"/> 60%	<input type="checkbox"/> 70%
<input type="checkbox"/> 80%	<input type="checkbox"/> 90% (sur poste 2nd degré)	

Temps partiel sur autorisation		
<input type="checkbox"/> 50%	<input type="checkbox"/> 60%	<input type="checkbox"/> 70%
<input type="checkbox"/> 80%	<input type="checkbox"/> 90% (sur poste 2nd degré)	
Surcotisation pour la retraite :		
<input type="checkbox"/>	OUI	
<input type="checkbox"/>	NON	

* Alternance d'une période travaillée et d'une période non travaillée.

Motifs de la demande : n'hésitez pas à compléter cette fiche en donnant le maximum de renseignements.